

Vous venez d'accoucher et vous vivez vos premières heures avec votre enfant.

Pour rentrer chez vous en toute sérénité, l'Assurance Maladie vous propose de bénéficier d'un service d'accompagnement personnalisé à domicile, décrit dans le dépliant remis avec ce bulletin d'adhésion¹. Une sage-femme viendra à votre domicile pour assurer un suivi, pour vous et votre bébé.

Si vous ne connaissez pas de sage-femme, votre conseiller(ère) peut vous en présenter une liste.

Dès que vous aurez communiqué votre choix, votre conseiller(ère) organisera votre premier rendez-vous avec cette sage-femme. Il(elle) s'assurera, auprès de vous, du bon déroulement de ce service.

Vous êtes intéressée par ce service ? Il vous suffit de compléter ce bulletin. Vous pouvez bien sûr

renoncer à tout moment à ce service, sans incidence sur vos remboursements par l'Assurance Maladie.



Adhésion au service d'accompagnement du retour à domicile			
		tél.:	
101	orenne contact avec les saç		
	er rendez-vous. Ces inform	a sage-femme que j'ai choisie, les informations lations personnelles font l'objet d'un traitement ont traitées de manière anonyme².	
L'Assurance Maladie a sollicité un prest En cochant cette case, j'accepte que l		quête de satisfaction afin d'améliorer ce service. ansmette mes coordonnées.	
Fait le / à		Signature:	
Pour tout renseignement concerna	int ce service, vous po	uvez contacter votre conseiller(ère) :	
	ou		
ioignable du :	au	de·	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce service est sans incidence sur vos remboursements : jusqu'au 12ème jour après la naissance, tous vos frais médicaux remboursables sont pris en charge à 100% (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie).

<sup>2</sup> Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et/ou obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre caisse primaire d'assurance maladie.



Vous venez d'accoucher et vous vivez vos premières heures avec votre enfant.

Pour rentrer chez vous en toute sérénité, l'Assurance Maladie vous propose de bénéficier d'un service d'accompagnement personnalisé à domicile, décrit dans le dépliant remis avec ce bulletin d'adhésion¹.

Une sage-femme viendra à votre domicile pour assurer un suivi, pour vous et votre bébé.

Si vous ne connaissez pas de sage-femme, votre conseiller(ère) peut vous en présenter une liste.

Dès que vous aurez communiqué votre choix, votre conseiller(ère) organisera votre premier rendez-vous avec cette sage-femme. Il(elle) s'assurera, auprès de vous, du bon déroulement de ce service.

Vous êtes intéressée par ce service ? Il vous suffit de compléter ce bulletin. Vous pouvez bien sûr

renoncer à tout moment à ce service, sans incidence sur vos remboursements par l'Assurance Maladie.



Adhésion au service d'accompagnement du retour à domicile		
· •		tél.:
[2]	e) prenne contact avec les sa	ges-femmes :
nécessaires à l'organisation de mon pre informatisé par l'Assurance Maladie. Ell	emier rendez-vous. Ces inforn les restent confidentielles et s	la sage-femme que j'ai choisie, les informations nations personnelles font l'objet d'un traitement cont traitées de manière anonyme <sup>2</sup> .
En cochant cette case, j'accepte qu		
Fait le LLL / LLL / LLLL à		Signature:
Pour tout renseignement concer	nant ce service, vous po	ouvez contacter votre conseiller(ère) :
* •		
tél.: e-mail:		
joignable du :	au	de: h à h

¹ Ce service est sans incidence sur vos remboursements : jusqu'au 12ème jour après la naissance, tous vos frais médicaux remboursables sont pris en charge à 100% (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie).
² Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et/ou obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre caisse primaire d'assurance maladie.